



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Toulouse, le **13 MAI 2022**

**Pierre SOUJOL**  
**Président de la Communauté de**  
**Communes du Pays de Lunel**  
**Communauté de Communes du**  
**Pays de Lunel**  
**153 chemin des merles**  
**CS 90229**  
**34403 LUNEL**

**NOS RÉF. : CD/SM/PP/SIS/PR/EB - D22-02318**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Sandrine ISSA-SAYEGH

**CONTACT :** [sandrine.issa-sayegh@laregion.fr](mailto:sandrine.issa-sayegh@laregion.fr)

Tél.: +04 67 22 90 47

**OBJET : Avis de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée sur le projet de SCoT révisé du Pays de Lunel**

Monsieur le Président,

La Région suit avec intérêt les démarches de projet de territoire que représentent les Schémas de Cohérence Territoriale. Vous avez associé la Région aux différentes étapes de la révision de votre SCoT et nous vous en remercions.

Par courrier du 11 février 2022, vous nous avez soumis pour avis votre SCoT du Pays de Lunel arrêté le 9 février 2022.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les observations de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée relatives à votre projet de SCoT. Ces observations se basent sur les orientations portées au travers des Schémas Régionaux existants et mentionnent les démarches en cours, au premier rang desquelles le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) – « Occitanie 2040 ».

Arrêté le 19 décembre 2019, le projet de SRADDET porte une vision régionale fédératrice au service de l'égalité des territoires fondée sur deux axes : rééquilibrage régional et nouveau modèle de développement. Il est doté de mesures d'accompagnement témoignant de la mobilisation de la Région aux côtés des territoires pour relever les défis qui se présentent à nous.

Ce projet a été bâti grâce à une concertation approfondie. Vous avez en effet été associé dès 2017 à la concertation préalable, notamment via le groupe de travail Occitanie 2040 constitué principalement des SCoT de la région, qui a permis une réelle co-construction de l'ensemble du schéma. En tant que Personne Publique Associée, vous avez ensuite été consulté, en 2020, afin d'émettre un avis sur le projet de SRADDET arrêté par la Région.



HÔTEL DE RÉGION

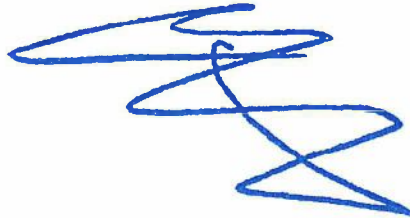
Aujourd'hui, la phase d'enquête publique est terminée. Le SRADDET devrait ainsi être adopté à l'été, puis après approbation par le Préfet, opposable à l'automne 2022.

Le projet de territoire porté par le SCoT du Pays de Lunel est globalement en cohérence avec les orientations de la Région. Il appelle néanmoins quelques remarques de notre part dont la prise en compte assurera une meilleure adéquation entre nos priorités respectives.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

**Carole DELGA**

**P.J. :** Avis de la Région

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the top.